

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 30 mars 2026 à 19 h 30, au centre municipal situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – Règlement 510-26 modifiant le règlement de zonage 476-24
4. Adoption – Règlement 511-26 modifiant le règlement 475-24 sur le plan d'urbanisme
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 26 mars 2026.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 26ème jour de mars 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26ème jour de mars 2026.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière